

**16. 25) Règlement de l'ONU n° 25. Prescriptions uniformes relatives à
l'homologation des appuis-tête incorporés ou non dans les sièges des véhicules**

1er mars 1972

ENTRÉE EN VIGUEUR:	1 mars 1972, conformément au paragraphe 5 de l'article 1.
ENREGISTREMENT:	1 mars 1972, No 4789.
ÉTAT:	Parties: 46.
TEXTE:	Nations Unies, <i>Recueil des Traités</i> , vol. 814, p. 417, et doc. E/ECE/324-ECE/TRANS/505/Rev.1/Add.24/Amend.1 (texte révisé incorporant la série 01 d'amendements); vol. 1425, p. 400 et doc. TRANS/SCI/WP29/112 et Corr.1 (série 02 d'amendements); vol. 1462, p. 373 et doc. E/ECE/324-E/ECE/TRANS/505/Rev.1/Add.24/Amend.3 (complément 1 à la série 02 d'amendements); vol. 1548, p. 661 et doc. TRANS/SCI/WP29/233 (série 03 d'amendements); notification dépositaire C.N.232.1992.TREATIES-32 du 11 septembre 1992 (procès-verbal concernant des modifications); vol. 1763, p. 301 et doc. TRANS/SCI/WP29/358 (complément 1 à la série 03 d'amendements); vol. 1962, p. 418 et doc. TRANS/WP.29/495 (série 04 d'amendements); C.N.12.2009.TREATIES-1 du 15 janvier 2009 et doc. ECE/TRANS/WP.29/2008/108 (modifications); C.N.763.2014.TREATIES-IX.B.16.25 du 15 décembre 2014 (proposition d'amendements) et C.N.338.2015.TREATIES-XI.B.16.25 du 19 juin 2015 (adoption). ¹

Parties contractantes appliquant le Règlement n° 25²

<i>Participant</i>	<i>Application du règlement, Succession(d)</i>	<i>Participant</i>	<i>Application du règlement, Succession(d)</i>
Afrique du Sud.....	18 avr 2001	Malaisie	3 févr 2006
Allemagne ³	14 sept 1973	Monténégro ⁶	23 oct 2006 d
Arménie	1 mars 2018	Nigéria	18 oct 2018
Australie.....	24 déc 2024	Norvège	23 déc 1987
Bélarus	3 mai 1995	Nouvelle-Zélande ⁷	18 janv 2002
Belgique.....	30 avr 1979	Ouganda.....	23 août 2022
Bosnie-Herzégovine ⁴	28 sept 1998 d	Pakistan.....	24 févr 2020
Croatie ⁴	17 mars 1994 d	Pays-Bas (Royaume des).....	1 mars 1972
Danemark.....	21 oct 1976	Philippines	3 nov 2022
Égypte.....	5 déc 2012	Pologne	2 oct 2001
Espagne.....	19 avr 1984	République de Moldova.....	21 sept 2016
Estonie	26 mai 1999	République tchèque ⁸	2 juin 1993 d
Fédération de Russie.....	19 déc 1986	Roumanie.....	23 déc 1976
Finlande	15 déc 1977	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13 déc 1972
France ⁵	1 mars 1972	Saint-Marin	27 nov 2015
Grèce.....	4 oct 1995	Serbie ⁴	12 mars 2001 d
Hongrie	20 janv 1993	Slovaquie ⁸	28 mai 1993 d
Italie	24 juil 1978	Slovénie ⁴	3 nov 1992 d
Japon.....	3 juil 2002	Suède	3 juin 1997
Lettonie.....	19 nov 1998	Suisse	4 déc 1995
Lituanie.....	28 janv 2002	Türkiye.....	8 mai 2000
Luxembourg.....	2 mars 1984	Ukraine	9 août 2002
Macédoine du Nord ⁴	1 avr 1998 d	Union européenne ⁹	23 janv 1998

Notes:

¹ Pour des références supplémentaires aux textes des Règlements annexés y compris leurs amendements et modifications, voir doc. [TRANS/WP.29/343](#), tel que mise à jour chaque année.

² Pour des raisons techniques et pour aligner ce chapitre avec les autres chapitres de cette publication, la date indiquée n'est plus celle de la prise d'effet pour la Partie contractante appliquant le Règlement, mais la date de réception de la notification d'application auprès du Secrétaire générale.

³ La République démocratique allemande appliquait le Règlement n° 25 à compter du 26 septembre 1977.

A l'égard de ce qui précède, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, par une communication reçue le 14 janvier 1991, a notifié au Secrétaire général ce qui suit :

- La République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande appliquaient [tous deux le Règlement n° 25, lequel continuera de s'appliquer] ...

Il est indiqué par ailleurs dans la notification qu'elle "ne constitue pas un exposé général de la position de la République fédérale d'Allemagne sur la question de la succession d'États en matière de traités".

Voir aussi note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁴ L'ex-Yougoslavie appliquait le Règlement n° 25 à compter du 18 octobre 1983. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁵ Partie contractante ayant proposé le Règlement et la date d'entrée en vigueur du Règlement pour cet État conformément aux troisième paragraphe de l'article premier.

⁶ Voir note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires de ce volume.

⁷ Voir note 1 sous "Nouvelle-Zélande" concernant Tokélaou dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁸ La Tchécoslovaquie appliquait le Règlement n° 25 à compter du 9 décembre 1975. Voir aussi note 1 sous "République tchèque" et note 1 sous "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁹ Dans une lettre datée du 29 juillet 1998, la Communauté européenne a informé le Secrétaire général de ce qui suit :

L'adhésion à l'Accord par la Communauté européenne résulte que ces [...] Règlements [...] sont appliqués par toutes les Parties contractantes à l'Accord qui sont États Membres de la Communauté européenne en tant qu'États Membres de la Communauté européenne et non en tant que Parties Contractantes audit Accord. Par conséquent, les 14 États Membres déjà eux-mêmes Parties contractantes, appliquent maintenant [les] Règlements en vertu de l'adhésion de la CE.

En vertu de l'adhésion par la Communauté européenne, l'Irlande n'est pas devenue Partie contractante à l'Accord. L'Irlande étant État Membre de cette Partie contractante seulement applique [les] Règlements [qu'applique la Communauté européenne] en vertu de l'adhésion par celle-ci.

Il y a lieu de rappeler qu'au 29 juillet 1999, les États Membres de la Communauté européenne sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède.